



DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Fonction publique

SOUS DOMAINE :  
Personnels  
contractuels

OBJET :  
**Contrat  
d'apprentissage**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 23.

CONVOCATION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
15/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/66

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2023.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, Mme  
MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET  
Jean-Marc, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme TIXIER Sandrine, M. BORSNAK  
Philippe, Mme REY Céline, Mme DONAT Laura, M. POCIELLO Jacques, M.  
MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. TOMAS Eric.  
M. MAUGARD Martial.  
Mme PEROZENI Denise, procuration à M. DELFOUR Grégory.  
M. ROQUES Alain, procuration à Mme GONNOT Betty.  
Mme LESCURE Virginie, procuration à Mme REY Céline.  
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. BERTO David.  
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à M. POCIELLO Jacques.

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à  
D. 6275-5,  
Vu l'avis du comité social territorial en date du 18/09/2023,

M le Maire expose au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes  
âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des  
connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans  
une entreprise ou une administration.

Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des  
majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer  
ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en  
alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies  
que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les  
postulants et des qualifications requises.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Décide de recourir au contrat d'apprentissage,  
Décide de conclure, dès la rentrée scolaire 2023, 1 contrat d'apprentissage en BTS  
aménagement des espaces verts conformément au tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

Berger  
Levrault

ID : 011-211101167-20230921-2023\_66-DE

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Duration de la formation
Service technique	Agent des espaces verts	BTS	2 ans

Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire



Philippe BORSNAK



Le Maire,



Grégory DELFOUR